

## **Séance publique du 10 octobre 2006**

### **Délibération n° 2006-3648**

commission principale : développement économique

objet : **Pôle de compétitivité Techtera - Soutien à l'animation, la promotion et la communication de Techtera - Convention 2006 - Subvention**

service : Délégation générale au développement économique et international - Direction des services aux entreprises - Pôle innovation

#### **Le Conseil,**

Vu le rapport du 20 septembre 2006, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération en date du 11 septembre 2006, le conseil de Communauté a approuvé le principe d'intervention de la Communauté urbaine sur les projets d'animation, de promotion et de communication des pôles de compétitivité.

Le développement du pôle de compétitivité Techtera renforce la politique de Lyon Vision Mode, conduite par la communauté urbaine de Lyon et inscrite dans la démarche de Grand Lyon, l'Esprit d'entreprise.

#### **Le pôle de compétitivité Techtera**

Le pôle de compétitivité Techtera ambitionne de se positionner comme le premier pôle européen de textiles techniques et fonctionnels (TTF) et de créer une dynamique en privilégiant l'innovation, facteur de compétitivité et de développement. On compte 140 PMI significatives et groupes internationaux (Porcher, Hexcel, Ferrari, Thuasne, Gibaud, Ganzoni, etc.) occupant plus de 10 000 emplois qualifiés, représentant la première concentration européenne d'entreprises spécialisées dans les textiles techniques et réalisant 12 % de la production européenne. Au niveau national, il représente 65 % de la production française des textiles techniques (plus de 300 000 tonnes), équivalent à deux milliards d'euros de chiffre d'affaires.

Les textiles techniques sont des matériaux qui répondent à des exigences technico-qualitatives élevées (performance mécanique, thermique, durabilité, etc.) leur conférant l'aptitude à s'adapter à une fonction technique et à son environnement. C'est dans l'extension de leur multifonctionnalité, c'est-à-dire en intégrant dans le produit de plus en plus de fonctions, que se réalise la mutation des textiles techniques la plus importante. Au sein de ce processus, l'essentiel est la capacité d'innovation, le génie textile dont cette industrie fait preuve. Les textiles techniques sont en mesure de faire reculer les limites d'application dans le remplacement des matériaux classiques. Le matériau souple que constitue le textile est devenu une réponse technique dans de très nombreux marchés.

Parmi l'ensemble des enjeux de Techtera, il s'agit notamment de garantir un niveau élevé de recherche et développement produits et procédés, atteindre une masse critique sur chaque segment et de créer une dynamique de développement par l'innovation (Recherche et Développement (R&D) et transfert de technologie).

La création d'une plate-forme collaborative TTF à l'Institut français textile habillement (IFTH) Lyon, ayant les fonctions de guichet unique et de réseau, constitue un élément fédérateur essentiel pour les composantes de ce programme.

Afin de développer les projets de recherche et développement du pôle de compétitivité, il est important de sensibiliser le tissu économique local et d'apporter une visibilité internationale à Techtera. Il s'agit donc d'engager des actions d'animation, de promotion et de communication.

### **La présentation des actions d'animation, de promotion et de communication**

#### *L'animation et la visibilité internationales*

La mission sera articulée autour de cinq thèmes :

- la coordination, l'animation des actions pour le développement technologique des industries du secteur du textile,
- la représentation de Techtera auprès de tous les acteurs intervenants sur la filière et particulièrement les TTF,
- la mise en relation pour favoriser les collaborations sous toutes les formes (entreprises, laboratoires, formation, promotion, promotion internationale, institutions, etc.),
- l'information des acteurs sur les actions, manifestations, actualités et nouveautés,
- l'accompagnement des entreprises par des experts technologiques et de marché. Le soutien logistique et les frais de déplacement sont compris dans ce volet.

#### *Les actions de promotion et de communication*

Un plan d'actions à caractère opérationnel sur trois ans est mis en oeuvre pour optimiser l'action du pôle, la communication entre les membres de réseaux (formation, recherche, entreprise) et pour le renforcement de la notoriété du pôle à l'international.

#### - Axe de promotion et de communication

- . définition d'un plan de communication : développement des outils et de la charte graphique,
- . mise en place des ateliers de l'innovation : septembre 2006 : sécurité et confidentialité. L'atelier de septembre clôturera le challenge ltech,
- . octobre 2006 : le secteur hospitalier,
- . novembre 2006 : le marché de l'armement,
- . décembre 2006 : les micro et nanotechnologies (encapsulation),
- . lettre aux adhérents ;

#### - Axe de l'accompagnement des projets labellisés

- . Oree : développement des besoins spécifiques (Workflow) et sensibilisation du bureau exécutif à la plate-forme collaborative en vue de la dissémination ;

#### - Axe en vue de l'accroissement de la visibilité de la profession textile à l'international

La visibilité internationale est un des objectifs majeurs des pôles de compétitivité. Concernant Techtera, il s'agit d'engager des actions d'information aux entreprises, de promotion internationale et de se doter d'un portail de référencement qui s'appuiera sur Oree et qui sera en liaison avec les différents partenaires.

#### *Les résultats attendus*

Il s'agit en premier lieu de formaliser le pôle de compétitivité, lui conférer une visibilité internationale, et de coordonner les activités autour d'une stratégie commune sur les dispositifs identifiés.

La deuxième étape est une phase de dynamisation par le développement de marchés à fort potentiel, la création d'emplois et l'accroissement des chiffres d'affaire. La stratégie de développement du pôle Techtera s'appuie sur des projets de collaboration technologique et industrielle, ambitionnant de contribuer à la création d'emplois et d'atteindre une croissance de chiffre d'affaires pour les entreprises.

*Le budget prévisionnel pour l'année 2006*

Budget prévisionnel détaillé (en €)

<b>Dépenses</b>	<b>2006</b>	<b>Ressources</b>	<b>2006</b>
animateur	90 000	entreprises	113 000
assistante	16 000	Etat	189 000
expert technologie	46 000	région Rhône-Alpes	63 000
expert marché	36 000	communauté urbaine de Lyon	30 000
prestations externes	60 000		
frais de gestion	17 000		
visibilité internationale	100 000		
ateliers + outils de communication	30 000		
<b>total</b>	<b>395 000</b>	<b>total</b>	<b>395 000</b>

*L'évaluation*

L'évaluation de l'association Techtera, pour l'année 2006, portera sur :

- la croissance du nombre d'adhérents (groupes d'industriels, petites et moyennes entreprises, laboratoires et centres de recherche, unités de formation),
- le nombre de projets technologiques lancés dans l'année,
- la tenue des quatre ateliers annoncés,
- la parution d'au moins une lettre aux adhérents,
- la formalisation d'un plan de développement 2007-2008,
- la mise en place d'un tableau de suivi du pôle (tableau d'évaluation).

*Les modalités*

Il est proposé que la Communauté urbaine intervienne au profit de Techtera pour un montant de 30 000 €, pour l'exercice 2006, afin de permettre la réalisation de ce programme d'actions. Le versement de la subvention se fera en une seule fois ;

Vu ledit dossier ;

Où l'avis de sa commission développement économique ;

**DELIBERE**

**1° - Approuve :**

a) - le soutien de la communauté urbaine de Lyon à l'animation, la promotion et la communication du pôle de compétitivité Techtera et la convention de subvention à intervenir entre la Communauté urbaine et l'association Techtera,

b) - le versement d'une subvention annuelle d'un montant de 30 000 € pour l'exercice 2006. Le versement de la subvention se fera en une fois.

**2° - Autorise** monsieur le président à signer une convention de partenariat avec Techtera.

**3° - Ces dépenses** seront imputées sur les crédits inscrits au budget de la Communauté urbaine - exercice 2006 - compte 657 480 - fonction 90 - opération n° 0862.

Et ont signé les membres présents,  
pour extrait conforme,  
le président,  
pour le président,